



La Saskatchewan abat les murs de cigarettes

Denis Côté

Une province canadienne, la Saskatchewan, vient d'accomplir ce qui semble être une première mondiale en matière de lutte antitabac. Depuis le 11 mars, date d'entrée en vigueur du *Tobacco Control Act* (loi sur le contrôle du tabac, adoptée à l'été 2001), il est interdit d'exposer, pour fins de promotion ou de vente, des produits du tabac dans les lieux accessibles aux personnes mineures.

La presque totalité des points de vente, tels les dépanneurs, les épicerie et les magasins de journaux, doivent donc désormais cacher leurs cigarettes. Incrédulés devant une telle transformation de leurs habitudes, ou ignorants de la loi, de nombreux commerçants se sont contentés, les premiers jours, de camoufler leurs produits du tabac derrière des sacs d'ordures ou autres rideaux improvisés.

L'initiative de la Saskatchewan est particulièrement appropriée car les trois fabricants canadiens ont vigoureusement développé leur présence dans les points de vente depuis 1989, à la suite de la première législation fédérale devant interdire la publicité du tabac. En riposte à la loi canadienne, les compagnies de cigarettes ont agrandi l'exposition de leurs produits chez les marchands, notamment sous la forme de murs promotionnels alignant des dizaines, voire des centaines de paquets exposés de face. Elles ont aussi multiplié leurs commandites de manifestations culturelles, récréatives ou sportives associées aux noms de leurs marques. Les commandites du tabac survivantes, déjà bien moins importantes et moins visibles grâce à de nouvelles lois, seront totalement interdites en octobre 2003. Coincés dans les câbles, les trois grands fabricants canadiens misent donc, plus



Pour les trois fabricants canadiens, contrôlés par des multinationales étrangères, la liberté d'expression consiste à exposer des murs de paquets de cigarettes dans des dizaines de milliers de points de vente. Le tabac tue pourtant la moitié de ses usagers réguliers, au rythme de 125 Canadiens par jour en moyenne.

que jamais, sur leurs étagères pour mousser leurs marques et leurs produits. L'audace de la province des Prairies a pour effet de désamorcer la principale promotion résiduelle du tabac au Canada.

Déjà devant le tribunal

Une réaction robuste de l'industrie s'est manifestée début mai, alors que le fabricant Rothmans, Benson & Hedges (RBH) a intenté une poursuite contre la Saskatchewan, estimant que sa loi viole la liberté d'expression garantie par la Charte canadienne des droits et libertés. Selon John McDonald, directeur des affaires publiques de RBH, sa compagnie ne s'oppose pas aux mesures gouvernementales visant à éliminer le tabagisme juvénile. « *Par contre*, argumente-t-il au journal *Star Phoenix* de Saskatoon, *le tabac est un produit légal, déjà sur le marché. Les gens ont déjà pris* »

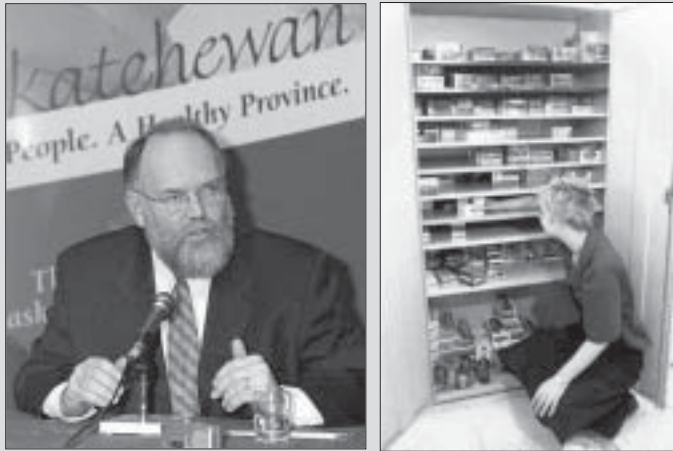
SOMMAIRE

Prévalence selon les 16 régions québécoises	4-5
Un fumeur sur 50 s'inscrit au Défi	5-6
CIFCOT : dans trois mois déjà	7
Prochaine étape : des restos sans fumée ?	8-9
Taxation insuffisante en Ontario et au Québec	10-11
Constestation de la loi canadienne en Cour	11-12

1^{ère} Conférence internationale
francophone sur le contrôle du tabac

Palais des Congrès, Montréal – 15 au 18 septembre 2002

Programme, renseignements, inscriptions à : www.cifcot.com



À la satisfaction du ministre de la Santé, **John Nilson**, les détaillants de Saskatchewan rangent leurs cigarettes hors de vue, telle cette comérçante qui les camoufle dans une armoire.

☛ *la décision de fumer, ou pas, avant d'entrer dans un magasin. On est devant une législation incohérente qui a été poussée par des militants antitabac.* »

Effectivement, l'élimination maximale de la promotion des produits du tabac fait partie des revendications des groupes anti-tabac. Pour la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, l'étalage des cigarettes dans les points de vente, surtout avec l'ampleur qu'il a pris au Québec, constitue une manière efficace d'entretenir une image acceptable du tabagisme, s'opposant d'autant aux efforts de « dénormalisation » de cette dépendance. Cela banalise le commerce d'un produit qui tue pourtant la moitié de ses usagers réguliers, estime-t-elle. Le coordonnateur de la Coalition, Louis Gauvin, est très enthousiaste devant la mesure avant-gardiste retenue par la Saskatchewan : « *Il s'agit d'un précédent remarquable qui suscite beaucoup d'intérêt partout au Canada et même à l'étranger.* »

Selon Bernard Desautels, spécialiste en mise en marché au détail et président de Desautels Marketing, la promotion du tabac est extrêmement bien faite dans les dépanneurs québécois. « *On voit de plus en plus de facings, cela fait comme de grands panneaux de couleur, luisants. C'est sûr que cela aide à la vente. Ils ne font certainement pas ça pour rien* », dit-il, presque admiratif.

Le ministre de la Santé de Saskatchewan, John Nilson, n'est pas ébranlé par la poursuite de RBH. « *Nous savions que l'on pourrait faire face à une poursuite*, a-t-il indiqué au *Star Phoenix*. *L'industrie a l'habitude de s'opposer aux législations partout sur Terre. En nous défiant en cour, elle fait la preuve que notre loi est valable. Notre intention est de nous tenir debout et de démontrer que ces mesures servent à protéger les jeunes.* »

Opération carte d'identité enrayée

La loi provinciale contient d'autres innovations propres à hérisser les fabricants de cigarettes, dont l'interdiction de toute enseigne relative au tabac chez les détaillants,

autres que celles fournies par le gouvernement provincial ou par Santé Canada. L'*Opération carte d'identité* se trouve donc enrayée en Saskatchewan. Ce programme, une fierté de l'industrie canadienne, invite les détaillants et leur personnel à ne pas vendre de tabac aux mineurs. Le ministre Nilson a affirmé que ce genre d'opération est déployé à travers le monde par les fabricants « *pour encourager les jeunes à fumer* ».

À Québec, au Service de lutte contre le tabagisme, on suit ce dossier avec attention. Lise Talbot, chef du Service, indique que le ministère est grandement préoccupé par l'étalage des produits du tabac chez les marchands. « *Aucune réglementation n'est toutefois en préparation pour cette année, tempère-t-elle pourtant. Nous commençons par étudier le problème, par faire de la recherche, de manière à être bien équipés pour une intervention éventuelle.* » Rappelons que les deux paliers de gouvernements, tant à Québec qu'à Ottawa, ont dans leurs lois sur le tabac des dispositions leur permettant de réglementer le marketing dans les points de vente.

Tentative avortée en 1999

Du côté fédéral, au début 1999, un projet de réglementation envisageait de restreindre la présentation des paquets à leurs côtés étroits, et non pas de face comme c'est l'envahissant usage actuel. Mais Ottawa avait reculé, peut-être désarçonné par l'Association des détaillants en alimentation du Québec qui avait soutenu, lors d'une conférence de presse bien couverte, qu'une telle mesure entraînerait des pertes énormes aux petits marchands. Pour sa part, lors d'une allocution prononcée à Toronto devant des distributeurs en alimentation, en avril 1999, l'ancien vice-président marketing d'Imperial Tobacco, Jean-Paul Blais, avait estimé que les détaillants canadiens percevaient annuellement de 60 à 70 millions des fabricants pour mettre leurs produits bien en évidence. Dans ce discours encore accessible sur le site Web d'Imperial, M. Blais invite ses auditeurs à partir en guerre contre les intentions fédérales.

Selon le directeur de la réglementation au programme fédéral de lutte au tabagisme, Denis Choinière, Santé Canada travaille présentement en étroite collaboration avec le gouvernement de la Saskatchewan dans ce dossier. Dépendamment des développements, notamment judiciaires, le fédéral pourrait revenir à la charge, mais pas avant plusieurs mois, prévoit-il.



« *Un paquet de cigarettes avec ça ?* »

4 à 5 cents le paquet

Ne contestant pas l'évaluation de Jean-Paul Blais, qu'elle reprend dans ses propres documents, la Coalition québécoise rétorque que les dépanneurs n'auraient éventuellement qu'à augmenter le prix des paquets de 5 cents de sorte à compenser leurs pertes de revenus d'étalage. En effet, répartis sur l'ensemble du marché canadien, les 60 à 70 millions énoncés équivalent à moins de 4 cents le paquet vendu. Le problème, on le comprendra, est que si les trois fabricants ont l'habitude de monter leurs prix régulièrement ensemble – et d'empocher ainsi des profits faramineux –, les dizaines de milliers de points de vente canadiens n'ont pas cette facilité, se faisant farouchement concurrence sur le prix des cigarettes.

Tout comme c'était et c'est encore le cas pour la publicité traditionnelle et les commandites du tabac, les fabricants soutiennent que l'étalage de leurs produits ne sert qu'à faire changer de marques les fumeurs adultes. Les groupes de santé et les autorités gouvernementales doivent donc démontrer que ces stratégies promotionnelles ont aussi un impact sur l'attrait et le maintien du tabagisme en général. Ceci est d'ailleurs l'élément central du procès qui se tient à Montréal cette année alors que les fabricants tentent de faire invalider la loi canadienne sur le tabac.



Restaurants et bars

La législation de la Saskatchewan intervient aussi en matière de protection des non-fumeurs. Il est désormais interdit de fumer dans tous les endroits publics accessibles aux enfants, tels que les magasins, les centres commerciaux et les gares. Cependant, un important secteur du commerce peut conserver de grandes sections fumeurs, non cloisonnées, lesquelles devront toutefois rapetisser selon des étapes minimales. Les restaurants, les bars, les casinos, les salles de quilles, de billard ou de bingo, peuvent demeurer jusqu'à 70 % fumeur cette année (!!), jusqu'à 60 % au 1^{er} janvier 2003 et enfin jusqu'à 40 % au 1^{er} janvier 2004. Le gouvernement réévaluera la situation en 2004, notamment sur la faisabilité d'aller vers l'interdiction totale, comme le recommandait un comité parlementaire multipartite au printemps 2001.

Le point faible de la loi québécoise sur le tabac, celui ayant trait aux restaurants, était donc quatre ans en avance sur ce qui appert en Saskatchewan ! Présidente de la *Saskatchewan Coalition for Tobacco Reduction*, Mary Smillie admet que leur loi est pauvre pour la protection des non-fumeurs : « On s'est buté à un très fort lobby de la part des tenanciers des milieux ruraux, explique-t-elle à *Info-tabac*. Il était impossible d'obtenir mieux. C'est pourquoi on s'est concentré contre les présentoirs de cigarettes. Nous sommes très fiers de cette première mondiale. Je reçois beaucoup de courriels de félicitations de l'étranger. »

Progrès de la Convention-cadre

La quatrième séance de négociations en vue de la Convention-cadre pour la lutte antitabac a permis certains progrès malgré des embûches techniques, selon Roxane Néron, de la DSP des Laurentides, qui y participait en tant que déléguée canadienne à titre personnel. Réunissant des représentants d'environ 150 pays, la séance se tenait du 18 au 23 mars à Genève, en Suisse, sous le parrainage de l'Organisation mondiale de la santé.

Dr Néron, dont c'était la première présence aux négociations, a été surprise et enchantée de l'ampleur et de la diversité des délégations qui partagent un point commun, la volonté de réduire le tabagisme sur Terre. Elle souligne le rôle crucial joué par les organisations non gouvernementales (ONG), lesquelles sont souvent constituées d'experts dans la lutte antitabac, alors que les représentants gouvernementaux sont parfois des fonctionnaires bien intentionnés, certes, mais qui ne maîtrisent pas leurs dossiers, ayant généralement des responsabilités autres. La collaboration entre les ONG et les gouvernements est essentielle et harmonieuse.

L'Allemagne s'est encore manifestée par son désaccord sur plusieurs sujets, a indiqué Dr Néron, de même que le Pakistan. Le Japon et les États-Unis, sièges de multinationales du tabac, ont aussi mis des bâtons dans les roues. Quant au Canada, allié habituel d'une convention forte, il s'est mérité un prix de démerite « Ashtray », décerné par l'alliance des ONG, pour s'être opposé au retraçage des produits, c'est-à-dire l'apposition de codes sur les paquets de cigarettes de manière à pouvoir identifier l'origine de la contrebande. Malgré ces divergences, la grande majorité des pays appuie des mesures efficaces de lutte antitabac. La cinquième séance aura lieu du 14 au 25 octobre 2002. Une dernière rencontre pourrait être tenue à l'ONU, à New York en mars 2003, pour la rédaction du texte final devant être ratifié par l'Assemblée mondiale de la santé, à Genève en mai 2003. Entre ces sommets, de multiples négociations sectorielles se déroulent également. – D.C.



Ces délégués prennent part à la session plénière d'ouverture de la 4^e séance de négociations de la Convention-cadre.

La palme des non-fumeurs revient à la région Chaudière-Appalaches

C'est dans la région Chaudière-Appalaches que l'on fume le moins au Québec, si l'on se fie aux données de 2000-2001 de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC), que Statistique Canada a dévoilées au début de mai. La proportion de fumeurs y serait de 26,3 %, comparativement à 29,5 % pour l'ensemble du Québec. L'Île de Montréal suit de près avec 26,9 %, talonnée par Laval à 27,7 % et par la région de Québec à 27,8 %.

Intervenant en tabagisme à la Direction de la santé publique de Chaudière-Appalaches, André Secours est agréablement surpris de ce résultat. Modestement, il considère que sa région a simplement suivi la baisse du tabagisme québécois, redevable à la stratégie globale antitabac. Il donne aussi crédit aux CLSC locaux qui ont offert d'excellents programmes de cessation. Située au sud de Québec, entre le fleuve Saint-Laurent et la frontière américaine, cette région de 400 000 personnes, à 99,4 % francophone, comprend entre autres les villes de Lévis, St-Georges, Ste-Marie, Thetford Mines et Montmagny.

Par contre, les autorités sanitaires de l'Outaouais seront préoccupées de constater que leur population occupe le dernier rang sur le plan des poumons roses. L'enquête estime sa proportion de fumeurs quotidiens à 34,5 % et de fumeurs occasionnels à 4,8 %, pour un total accablant de 39,3%. Par ailleurs, pour ajouter à ce triste constat régional, les restaurants et les bars de Gatineau ont été adoptés comme

Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC) 2000/2001, Statistique Canada

Pourcentages de fumeurs au Québec, 12 ans et plus

Quot. : Fumeur quotidien (qui a fumé au moins une cigarette par jour, durant les 30 derniers jours)
Occ. : Fumeur occasionnel (qui a fumé au moins une cigarette durant les 30 derniers jours, mais pas chaque jour)
Actuel : Fumeur actuel (quotidien ou occasionnel)

fumoirs par de nombreux Ontariens, leur habitude n'étant plus tolérée dans les établissements d'Ottawa en vertu d'un règlement municipal en vigueur depuis l'été 2001.

Financée par Santé Canada au coût de 16 millions, cette enquête repose sur 22 700 entrevues individuelles juste pour le Québec, dont 800 à 3 100 dans chaque région. Dans l'entrevue d'une heure portant sur une cinquantaine de sujets sanitaires, les Canadiens ont aussi été questionnés sur leur exposition à la fumée de tabac. Les données furent recueillies de septembre 2000 à novembre 2001.

Les proportions de fumeurs sont sensiblement plus élevées que celles rapportées par l'*Enquête de surveillance de l'usage du tabac au Canada* (ESUTC), elle aussi réalisée par Statistique Canada. Par exemple, pour le début de 2001, soit en plein milieu de l'enquête des collectivités, l'ESUTC estimait la prévalence du tabagisme à 26 % pour le Québec, donc à 3,5 % de moins. À l'échelle du pays, la différence entre les deux sondages est de 2,9 % (prévalence de

25,9 %, comparativement à 23 % pour l'ESUTC). De surcroît, l'Enquête de surveillance investigue chez les 15 ans et plus, au lieu des 12 ans et plus, ce qui devrait occasionner une prévalence majorée d'environ 1 %. Les deux sondages diffèrent donc de près de 4% pour le Canada.

Marc Hamel, de Statistique Canada, a indiqué que cet écart important faisait justement l'objet d'une étude spécifique pour l'élucider. Il fait valoir que les méthodologies employées dans les deux sondages n'étaient pas identiques. Par exemple, l'ESUTC se base uniquement sur des entrevues téléphoniques et est limitée au domaine du tabac, alors que l'ESCC est menée surtout à domicile. Des recherches étrangères ont conclu que les fumeurs sont moins enclins à collaborer aux sondages dédiés à leur habitude discréditée ; d'autre part, les personnes ne disposant pas de téléphone fument davantage, étant plus pauvres, fait remarquer M. Hamel. Ces arguments portent à croire que l'Enquête de surveillance sous-estime la prévalence. De plus, l'ESUTC a une marge d'erreur de 3 % pour le Québec, comparativement à 0,6 % pour la vaste enquête. Le statisticien signale que, nonobstant leurs méthodologies, les deux sondages révèlent d'importantes baisses du tabagisme, tant au Québec et que dans l'ensemble du Canada.

Régions	Hommes			Femmes			H+F			Rang
	Quot.	Occ.	Actuel	Quot.	Occ.	Actuel	Quot.	Occ.	Actuel	
Abitibi-Témiscaminque	30,1	93,8	33,9	25,4	4,6	30,0	27,8	4,2	32,0	10
Bas-St-Laurent	25,9	95,1	31,0	22,6	5,1	27,7	24,3	5,1	29,4	6
Chaudière-Appalaches	22,7	95,4	28,1	19,7	4,8	24,5	21,2	5,1	26,3	1
Côte-Nord	32,5	92,9	35,4	30,1	6,2	36,3	31,3	4,5	35,8	15
Estrie	27,6	95,0	32,6	23,1	3,6	26,7	25,3	4,3	29,6	7
Gaspésie - Î.-de-la-Mad.	31,0	93,8	34,8	28,1	2,5	30,6	29,6	3,1	32,7	12
Lanaudière	32,5	93,2	35,7	27,3	3,6	30,9	29,9	3,4	33,3	13
Laurentides	26,4	94,6	31,0	28,8	2,4	31,2	27,6	3,5	31,1	9
Laval	23,5	95,8	29,3	21,0	5,2	26,2	22,2	5,5	27,7	3
Mauricie - C.-du-Québec	28,1	93,4	31,5	26,2	4,1	30,3	27,1	3,8	30,9	8
Montréal (île de)	24,5	95,2	29,7	18,9	5,3	24,2	21,6	5,3	26,9	2
Nord-du-Québec	28,5	98,1	36,6	26,9	6,3	33,2	27,7	7,2	34,9	14
Outaouais	37,3	94,2	41,5	31,7	5,4	37,1	34,5	4,8	39,3	16
Québec (région)	25,0	94,2	29,2	21,0	5,5	26,5	22,9	4,9	27,8	4
Saguenay - Lac-St-Jean	29,4	96,4	35,8	26,0	2,8	28,8	27,7	4,6	32,3	11
QUÉBEC (province)	26,6	94,5	31,1	23,3	4,6	27,9	24,9	4,6	29,5	-



L'ESUTC, fort médiatisée, mène ses sondages chaque six mois ; un rapport des entrevues de la fin de 2001 sera dévoilé le 31 mai, a-t-on appris. Quant à l'Enquête dans les collectivités, elle est planifiée pour chaque deux ans ; la prochaine collecte de données se tiendra de janvier à décembre 2003.

Cette nouvelle enquête aux résultats discordants – quant au tabagisme – n'a pas déçu le directeur du Conseil québécois sur le tabac et la santé, Mario Bujold. À son avis, la chute du tabagisme demeure tangible, même avec 30 % de fumeurs québécois, et il reste simplement bien du travail à faire. M. Bujold souligne que les entrevues furent effectuées avant ou durant l'introduction de mesures antitabac importantes, comme les avertissements illustrés, les hausses de taxes, les campagnes de la Semaine québécoise et du Défi, de même que le remboursement étatique des aides pharmacologiques. Toutes ces mesures portent fruit progressivement, opine-t-il.

L'optimisme de M. Bujold semble justifié, à en juger par la toute dernière évaluation de la prévalence au Québec. Selon un sondage omnibus de Léger Marketing, tenu au début de mai 2002, on ne dénombrait plus que 24 % de fumeurs, pour 75 % de non-fumeurs et ... 1 % de refus de réponse. Basé sur 1 000 répondants, ce sondage téléphonique a une marge d'erreur de 3,4 %, 19 fois sur 20.

– D.C.

Un fumeur québécois sur 50

38 200 inscriptions au Défi « J'arrête, j'y gagne ! »

Denis Côté

Le Défi « J'arrête, j'y gagne ! » a établi un nouveau record, dépassant les meilleurs concours d'arrêt tabagique au monde selon les proportions de fumeurs qui y prennent part. La 3^e édition du Défi a recueilli 38 200 inscriptions, dépassant de 52 % son objectif déjà ambitieux de 25 000. Un fumeur québécois sur 50 s'était engagé. « *Du jamais vu. Une bouffée d'air frais qui souffle sur le Québec tout entier. Des chiffres qui témoignent d'un tournant en ce qui a trait au tabagisme chez nous. Ça devient de plus en plus "in" de ne pas fumer et "out" de continuer à le faire* », a déclaré le Dr Louis Gagnon lors de la remise des prix du Défi, le 9 mai à l'hôtel Delta de Montréal. Le Dr Gagnon et son collègue Gilles Pineau dirigent le groupe Acti-Menu, initiateur du Défi.



Des sociétés de transport ont offert gracieusement des espaces publicitaires, comme ici dans le Métro de Montréal.

M. Gagnon a souligné que, outre la participation de 76 400 personnes, soit les fumeurs (en fait 58 % de fumeuses) et de leurs parrains ou marraines, le Défi engendre un effet d'entraînement dans la population, puisque la plupart de ces gens parlent de leurs efforts à leur entourage. Il a remercié et félicité les inscrits, leurs parrains et les collaborateurs de l'organisation, sans oublier tous les fumeurs qui ont « glissé », c'est-à-dire qui ont déjà renoué avec la nicotine. Chaque tentative est une victoire pouvant mener à l'arrêt définitif, considère-t-il.

La cérémonie comprenait deux parties, d'abord une conférence de presse, avec les discours du ministre québécois Roger Bertrand et du représentant fédéral Yvon Charbonneau, suivie de la remise des prix animée par le comédien Bernard Fortin. À parts égales, les deux niveaux gouvernementaux ont fourni une aide globale de 700 000 \$, ce qui demeure une aubaine par ex-fumeur obtenu. En supposant qu'un inscrit sur quatre restera non-fumeur, cette transformation ne coûte que 73 \$ en deniers publics par tête, ou 36,50 \$ par poumon amélioré.

Au nom de Santé Canada et de la ministre fédérale Anne McLellan, le député montréalais Yvon Charbonneau a souligné l'effort collectif à l'origine d'un tel succès, redevable à la contribution d'une foule de partenaires, dont le réseau de Santé publique du Québec et plusieurs grandes entreprises qui jugent opportun de s'associer à la réduction du tabagisme, tels Hydro-Québec, la SAQ et des sociétés de transport en commun ou d'affichage.

500 000 \$ pour l'arrêt tabagique

Le ministre Bertrand a profité de l'occasion pour annoncer un ajout additionnel de 500 000 \$ au financement du soutien québécois à l'arrêt tabagique. Les « services nationaux » d'aide à la cessation seront

enrichis d'un nouveau portail Internet, d'une vaste campagne de promotion et d'interventions destinée aux adultes et aux adolescents. M. Bertrand a rappelé que le tabagisme tuait 12 000 Québécois par année, soit « environ 100 fois le nombre de personnes présentes dans cette salle ».

Ayant cessé de fumer il y a deux ans et demi, le comédien Bernard Fortin a quant à lui rivalisé de blagues avec le porte-parole du Défi, l'humoriste Michel Mpambara, lequel avoue avoir écrasé pour faire plaisir à sa blonde. Ni M. Mpambara, ni la comédienne Caroline Néron, qui a réussi son sevrage l'an dernier, n'ont visiblement pris un seul kilo en abandonnant le tabac. Très enthousiaste de son statut de non-fumeuse, Mme Néron était pleine d'énergie : « On est libéré, on est libre », a-t-elle lancé à un parterre conquis d'avance.

Ce record de participation au Défi est attribuable surtout à l'inscription par Internet, une nouveauté cette année. Pas moins de 60 % des participants ont fait parvenir leur formulaire par voie électronique, via le populaire site Web www.defi-tabac.qc.ca, comparativement à 28 % qui ont utilisé la poste et 12 % le télécopieur, a précisé la coordonnatrice du concours, l'in-fatigable Louise Labrie. Le réseau Internet fut d'ailleurs amplement utilisé pour appuyer les participants : les deux forums ont recueilli quelque 25 000 messages et le site a reçu 123 000 visiteurs depuis janvier ; des courriels d'encouragement furent envoyés à tous.

55 000 \$ en prix

Le Défi comptait bien sûr des prix et des gagnants, comme il se doit. Mais les organisateurs conviennent que ces récompenses ne constituent que des prétextes pour inciter les gens à discuter du tabagisme et à s'encourager. Totalisant une valeur de 55 000 \$, les prix ne représentent que 5 % du budget du Défi. Et si l'on ajoute la valeur de la publicité ou de la couverture de presse obtenue gratuitement, évaluée à 5 millions, ce ratio baisse à moins de 1 % !

Le prix principal, une voiture Toyota Corolla, est allé à un psychologue du Bas-St-Laurent âgé de 38 ans, Jean Lessard. Dans la catégorie jeunesse, Maryse Boudreault du Saguenay-Lac-St-Jean a droit à un voyage pour deux, d'une valeur de 5 000 \$



Réceptaire de la Coupe d'or des régions, le directeur de la santé publique du Saguenay-Lac-St-Jean, **Dr Andy Kennedy**, est félicité par des artistes associés au Défi, **Caroline Néron, Michel Mpambara, Steve Diamond et Bernard Fortin**.

(M. Mpambara a offert de l'accompagner). Quant à Isabelle Proulx et Louis Parent, ils méritent chacun un REER de 5 000 \$, gracieuseté de la Financière Manuvie. Pour chacune des 16 régions du Québec, on a aussi attribué deux bons d'achat de Sports Experts, un de 1 000 \$ pour les non-fumeurs en herbe et un autre de 250 \$ pour les par-rains.

Trois « Coupes des régions » furent décernées aux Directions régionales de la santé publique pour leurs participations, pondérées au nombre de fumeurs potentiels. La Coupe d'or est allée au Saguenay-Lac-St-Jean, avec 3 725 inscriptions, soit

4,7 % des fumeurs de la région. Si l'ensemble du Québec égalait ce taux, le Défi obtiendrait 87 000 inscriptions ! Les Coupes d'argent et de bronze furent gagnées par l'Abitibi-Témiscamingue et par le Bas-St-Laurent.

En s'inscrivant au Défi, les fumeurs s'étaient engagés à s'abstenir au moins du 1^{er} mars au 11 avril. Grâce au soutien de la ligne téléphonique et du site Internet, les organisateurs espèrent qu'au moins le tiers d'entre eux resteront non-fumeurs un an plus tard. Suivant la première édition du Défi, en 2000, 38 % des inscrits étaient non-fumeurs après six mois et 28 % après un an selon des sondages Écho. De nouveaux sondages indépendants seront menés pour cette 3^e édition.

Les organisateurs du Défi ont déjà entrepris la préparation de la 4^e édition. C'est un rendez-vous, dès janvier 2003. Mais les fumeurs restants n'ont pas à attendre le prochain concours pour tenter de rompre avec le tabac. D'ailleurs, à l'intention de leurs clientèles, les CLSC ou autres organismes sans but lucratif peuvent se procurer gratuitement des exemplaires de l'excellent guide illustré d'arrêt tabagique qu'Acti-Menu vient de mettre à jour (en téléphonant à Mélanie Turcotte au 514 326-2466 ; des frais de manutention et de poste s'appliquent). Des 70 000 exemplaires imprimés, 55 000 en français et 15 000 en anglais, il en restait amplement à la mi-mai.



CIFCOT : dans trois mois déjà

La première Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac (CIFCOT) aura lieu dans à peine trois mois, du 15 au 18 septembre au Palais des Congrès de Montréal. Lors de la présentation officielle des grandes lignes de l'événement, fin février en conférence de presse, son président et initiateur, Louis Gauvin, et le président du comité scientifique, Dr Marcel Boulanger, ont résumé leur motivation à regrouper les principaux acteurs de la lutte antitabac de la francophonie. M. Gauvin a expliqué que l'idée d'un tel forum lui était venue lors de la Conférence mondiale sur le tabac OU la santé, à Paris en 1994, qui se tenait totalement en anglais !

Quant au Dr Marcel Boulanger, il a signalé que la situation est devenue très critique dans les pays en développement, dont ceux d'Afrique francophone, qui ont à choisir entre la prévention des maladies ou l'industrie du tabac, qu'il qualifie de cartel de la nicotine. Le ministre Roger Bertrand, invité d'honneur à la présentation, y prononçait son premier discours en tant que responsable de la lutte antitabac au Québec. Il a dit espérer que plusieurs parle-

mentaires voudront bien assister à la conférence antitabac.

Les intéressés ont jusqu'au 15 juin pour faire parvenir leur offre de communication au comité scientifique. Il est suggéré d'utiliser Internet pour acheminer son projet d'exposé, via le site www.cifcot.com. Ce site Web inclut entre autres l'horaire des activités, le programme scientifique, des formulaires de participation, des mots de bienvenue des premiers ministres Jean Chrétien et Bernard Landry, de même qu'un magazine mensuel de nouvelles sur la lutte antitabac.

Forum sur les dépendances

Quelques jours après la Conférence francophone, le Palais des Congrès de Montréal recevra, du 22 au 27 septembre, le premier Forum mondial sur les drogues et les dépendances. Pas moins de 3 000 participants provenant de 50 pays tenteront d'identifier des solutions au problème croissant des drogues illicites, des substances légales (alcool et tabac), du jeu pathologique et autres formes de dépendance. On trouvera le programme détaillé sur le site www.forummondialdrogues-dependances.com. L'appel de communication est donc dépassé. L'inscription a été fixée à 825 \$, ou 700 \$ si reçue avant le 21 juin. Renseignements à Roy & Turner communications, au (514) 844-9678.

Conférence canadienne

Les amateurs de conférences sont choyés cette année. Le Conseil canadien pour le contrôle du tabac et Santé Canada invitent les intervenants, chercheurs, professionnels ou étudiants concernés à la 3^e Conférence nationale sur le tabagisme ou la santé, dont les coordonnées furent finalisées récemment. La rencontre se tiendra du 1^{er} au 4 décembre 2002, au Fairmount Château Laurier, à Ottawa, sous le thème «Science et politiques en action». Les deux premières éditions avaient eu lieu en octobre 1993 et en novembre 1996, toujours à Ottawa. Plus de 500 spécialistes prenaient part au dernier grand rendez-vous antitabac canadien, en 1996.

Le programme comprendra des séances plénières, des séances simultanées, de l'affichage et des sujets informels. Les principaux thèmes abordés seront la prévention, la protection, le renoncement, la dénormalisation, la jeunesse, les médias, les Peuples autochtones et le tabagisme féminin. Pour présenter un exposé, en anglais ou en français, il faut acheminer sa proposition au plus tard le 14 juin (date de réception). Quant aux frais d'inscription hâtive, ils s'élèvent à 450 \$. Renseignements au site www.taylorandassociates.ca ou à Francine St-Martin au (613) 747-0262.

- D.C.



Louis Gauvin et Marcel Boulanger expliquent leur motivation à réunir les intervenants francophones à Montréal.

Info-tabac.ca

Votre portail pour un Québec sans tabac

Grâce à une contribution de Santé Canada, nous avons complètement refait et mis à jour notre site Internet, au www.info-tabac.ca

Constatez certaines innovations :

- ☞ Nouveau graphisme
- ☞ Menu abrégé à gauche
- ☞ Moteur de recherche couvrant nos 450 pages
- ☞ Tous les textes du bulletin en html et en PDF
- ☞ Bulletin n° 39 avec photos couleur
- ☞ Liens additionnels relatifs aux sujets des n° 35 à 40
- ☞ Liens vers les sujets ou organismes les plus pertinents

Notre page d'accueil a reçu 16 000 visites de janvier à avril 2002

Prochaine étape : des restos sans fumée ?

Emmanuelle Tassé, collaboratrice

L'Association des restaurateurs du Québec est déçue. Après de très nombreux échanges avec le ministère de la Santé et une bonne dose de compromis pour arriver à un terrain d'entente, elle ne se sent pas épaulée dans l'application de la *Loi sur le tabac*. Depuis le 17 décembre 1999, tous les établissements doivent offrir au moins 60 % de leurs places aux non-fumeurs. Quant aux restaurants ouverts depuis le 17 décembre 2001, ou rénovés en majeure partie, encore rares, ils doivent désormais isoler leur section fumeur par des cloisons allant jusqu'au plafond et la doter d'un système de ventilation indépendant. Cela bien sûr s'ils tiennent à permettre l'usage du tabac.

« Nous comprenons très bien le pourquoi de la loi, puisque nous avons participé à son élaboration, affirme Hans Brouillette, agent d'information de l'association. Mais nos membres se retrouvent assez démunis face à toutes les zones d'ombre qu'elle comporte ».

Cette loi un peu bizarre – instaurer des zones fumeurs et non-fumeurs dans des aires communes –, vire en effet au casse-tête lorsqu'il s'agit de l'appliquer. D'autant plus qu'aucun restaurant n'est construit sur le même mode, ce qui complique encore les choses. Lorsqu'arrive un groupe de dix personnes dont trois fumeurs, dans quelle section aller ? Quand un restaurant se divise en deux salles de 50 personnes, faut-il offrir 40 % de places fumeur dans chacune d'elles, ou désigner une salle entièrement fumeur et l'autre non-fumeur ? Et que faire dans le cas d'un grand restaurant ayant loué sa propre section fumeur pour une réception privée ? Peut-il conserver un espace fumeur pour les autres clients ? Autre aspect complexe, les non-fumeurs ne doivent pas avoir à traverser la section fumeur, ni pour se rendre aux toilettes, ni pour passer à la caisse, encore moins pour entrer et sortir. Voilà qui devient particulièrement théorique dans un minuscule restaurant de quartier, tout comme le concept même de sections d'ailleurs....

La fameuse cloison séparant les deux sections doit également être dressée dans les restaurants ayant mené des rénovations « majeures ». Mais la loi n'est pas explicite. Parle-t-on de rénovations d'une valeur de 10 000 \$, 20 000 \$, 50 000 \$? « Nous nous sommes adressés au Service de lutte contre le tabagisme pour avoir l'heure juste sur cette question, et n'avons jamais obtenu la moindre réponse », déplore Hans Brouillette. *Info-tabac* a également tenté d'en savoir davantage, sans plus de succès. Malgré toutes ces difficultés, les inspecteurs, eux, appliquent la loi. Et la première infraction se solde par une amende de 400 \$ pour le propriétaire (505 \$ avec les frais administratifs). « Nos membres rapportent des cas de contraventions très ambigus. C'est à se demander s'il n'y va pas de l'interprétation personnelle d'un inspecteur zélé », ajoute l'agent d'information.

Et si on ne fumait plus du tout ?

Bien que la protection des non-fumeurs semble aujourd'hui faire l'unanimité, les restaurateurs se retrouvent malgré tout dans une position délicate. « Les fumeurs, comme les non-fumeurs, vont au restaurant pour se détendre. Et nous devons servir toute la clientèle, fait remarquer Hans Brouillette. Même si la proportion de fumeurs a baissé dans la population québécoise, passant de 37 % il y a cinq ans à 26 %, il serait prématuré de passer une loi interdisant totalement la cigarette au restaurant. »

Le directeur du Conseil québécois sur le tabac et la santé, Mario Bujold, est quant à lui d'avis qu'il serait préférable pour tous qu'on n'y fume plus du tout, mais comprend les craintes des restaurateurs. « Aucune étude n'a été assez poussée au Québec pour prouver aux exploitants, de manière convaincante, le risque ou l'absence de risque économique, dit-il. Des résultats convaincants existent, mais ils proviennent d'études réalisées ailleurs, ce qui les rend moins crédibles aux yeux des restaurateurs. Ils démontrent l'absence de risques, ou même l'avantage financier d'une interdiction totale généralisée. »

Les grandes chaînes, plus solides que les propriétaires indépendants, n'ont pas été ébranlées par la loi. Les pâtisseries Saint-Hubert l'ont à peine vu passer. La structure de leurs succursales se prêtait déjà à la division des zones et aucune nouvelle construction n'est prévue pour l'instant. Chez Pacini, ni ouverture ni rénovation prévue non plus, et la proportion des zones fumeurs et non-fumeurs était déjà de 40/60 de toute façon. « Si le restaurant non-fumeur gagnait en popularité, nous envisagerions peut-être de devenir officiellement non-fumeur », pense Isabelle Ver-



Certains restaurants à service rapide, tels ce Subway et ce McDonald's du centre-ville de Québec, ont instauré avec succès une politique totalement sans fumée.



Michel Dufault est satisfait de sa table, au Cora Déjeuner sur la rue Sainte-Catherine à Montréal : « Ici, les non-fumeurs ont les meilleures places, contrairement à bien des restaurants ». Ayant entendu son propos, le serveur Normand St-Jean s'en excuse presque : « C'est vrai, il y a de nombreux clients qui nous disent ça. Mais on a mis les non-fumeurs à l'avant à cause de la disposition du comptoir et de la ventilation. »

dier, directrice marketing de Pacini, qui préfère attendre de voir évoluer la situation avant de songer à dresser des cloisons.

C'est en 2009 qu'il faudra trancher d'après la Loi, moment où les séparations seront obligatoires pour les restaurants de plus de 35 places. « Si d'ici là le gouvernement déclarait les restaurants québécois non-fumeurs, le soupir de soulagement serait général, estime quant à lui Léo M. Israël, vice-président de Cora Déjeuner pour le Québec. Personne ne veut faire le premier pas par peur de la concurrence, mais si l'ensemble de l'industrie était non-fumeur, tout se passerait très bien ». Cora vient d'ailleurs de rencontrer un premier pépin. L'une de ses nouvelles succursales devait ouvrir ses portes au rez-de-chaussée d'un immeuble de dix étages, à Montréal. Or, faire passer jusqu'au toit un deuxième système de ventilation aurait coûté une fortune, sans compter les complications techniques. « Ce n'est pas facile de retomber sur ses pieds en restauration. Un mauvais emplacement peut réduire le potentiel de vente », explique M. Israël, visiblement embêté.

Michael Prontzos, propriétaire de L'Elixir, à Laval, estime l'avoir échappé belle. Comme il a entrepris la construction de son commerce à l'été 2001, il croit ne pas avoir à se conformer à la loi, même si le restaurant n'est ouvert que depuis février 2002. Il aurait été impensable pour lui de diviser les zones fumeur et non-fumeur par une cloison. « En plus d'être laid, ce serait ridicule. Ce n'est pas un aquarium ici, c'est un restaurant !, s'écrie-t-il, indigné à cette idée. Je préférerais largement tenir un restaurant non-fumeur. J'ai peur de prendre ce risque, c'est vrai, mais je le ferais si j'étais obligé. C'est la seule solution viable. À Boston ou à San Francisco, les clients qui veulent en griller une sortent quelques instants à l'extérieur, ce n'est pas bien compliqué ».

Ottawa : un exemple

Effectivement, ce ne serait peut-être pas si terrible. Depuis le 1^{er} août 2001, plus personne ne fume dans les restaurants de la tranquille ville d'Ottawa. Et les choses se déroulent sans heurts. « Il n'y a qu'une minorité de propriétaires de bars qui se plaignent d'une baisse de clientèle. La ville était mûre pour cette loi, pense Francis Thompson, de l'Association pour les droits des non-fumeurs. Son application se situe dans le prolongement de l'état d'esprit de la population. Partout où je suis allé, la loi était respectée ». Travaillant lui-même dans la capitale, il se demande même pourquoi les gens ont si longtemps toléré la fumée. « En six mois, un changement radical s'est opéré. Quand je vais à Montréal, c'est vraiment une surprise d'entrer dans un restaurant et d'y voir des fumeurs. C'est presque déplacé ! », dit-il. Il ajoute, confiant : « Je crois que le Québec en viendra à la même conclusion. Le pourcentage de fumeurs baisse rapidement : c'est une question de temps ».

Après avoir cru que la loi antitabac serait inapplicable dans les bureaux, nombreux seront surpris de constater qu'une interdiction totale de fumer au restaurant pourrait passer assez facilement elle aussi. Qui sait ?

Le Droit enquête

Intrigué, comme nous, des conséquences de l'entrée en vigueur de l'étape du 17 décembre 2001, qui impose aux nouveaux restaurants le cloisonnement de leurs sections fumeurs (s'ils tiennent à en offrir une), le quotidien *Le Droit* a mené une enquête à Gatineau. Titré « Les restaurateurs font fi de la Loi sur le tabac » et publié le 11 mai, le reportage de Sylvain Larocque révèle qu'aucun des quatre restaurants, ouverts depuis peu, ne respecte les dispositions de la loi. Un nouveau tenancier a expliqué qu'il n'avait pas fait de rénovations majeures au local, et qu'il n'était donc pas assujéti à la loi. Un autre s'en remettait au siège social de Montréal. Le troisième pensait aussi être exempté car son entreprise avait été incorporée avant le 17 décembre ! Enfin, le quatrième restaurateur « songe » à installer des panneaux de verre. Le journaliste a appris du Service de lutte contre le tabagisme qu'aucun restaurant n'avait encore reçu d'avis d'infraction pour omission de cloisons ou de système d'aération indépendant. Ce Service accepte les plaintes du public au 1 877 416-8222. — D.C.

Le nouveau restaurant Tuscanos, investigué par *Le Droit*



Au tour de l'Ontario et du Québec d'augmenter leurs taxes sur le tabac

Les pressions se multiplient pour que l'Ontario et le Québec, là où les cigarettes sont les moins chères au Canada (ou même aux États-Unis), augmentent à nouveau leurs taxes sur le tabac, mais considérablement cette fois. Plusieurs éléments donnent du muscle à ces demandes.

Les provinces de l'Ouest ont toutes unilatéralement accru leur taxation depuis février, et ce dans des proportions qui ont épaté les organismes de santé. La Colombie-Britannique a ouvert le bal le 19 février, avec une hausse de 8 \$ la cartouche, suivie de l'Alberta le 20 mars avec un bond énorme de 18 \$. La Saskatchewan a ensuite surpris les fumeurs à son tour, le 27 mars, avec une hausse de 14,80 \$ la cartouche. Enfin, le Manitoba a fermé la marche le 22 avril par une majoration de 9,80 \$. Les quatre provinces de l'Ouest ont maintenant une taxation moyenne d'environ 30 \$ la cartouche de 200 cigarettes. Elles ont récupéré la portion de taxation abandonnée le fédéral en 1994 pour endiguer la contrebande.

L'invitation à les imiter est ouverte pour l'Ontario et le Québec, afin d'éviter la contrebande interprovinciale (surtout entre l'Ontario et le Manitoba), mais aussi pour devancer le gouvernement canadien, lequel est accusé par les provinces de trop taxer les contribuables, compte tenu de ses champs de compétences. Une proportion 2/3 – 1/3 en matière de taxation du tabac,



Les poids lourds ontariens **Ernie Eves**, **Tony Clement** et **Elizabeth Witmer** veulent tous augmenter les taxes sur le tabac. Oui, mais quand et de combien ?

plutôt que 1/2 – 1/2 comme il était d'usage, amènerait des fonds additionnels aux provinces, notamment pour les soins de santé, dont le traitement des maladies liées au tabac.

L'Ontario est réceptive

L'Ontario semble entendre le message, surtout depuis que Ernie Eves est devenu chef du Parti Conservateur, remplaçant Mike Harris, un homme qui détestait les taxes. Le nouveau premier ministre, de même que deux autres candidats à la chefferie, Tony Clement et Elizabeth Witmer, admettent volontiers aux journalistes qu'ils envisagent une hausse de taxe sur le tabac. M. Clement est ministre de la Santé alors que Mme Witmer est vice-premier ministre et ministre de l'Éducation. Avec de tels appuis, deux questions demeurent. Quand ? Et combien ? Des médias ontariens

indiquent qu'une augmentation de 15 \$ la cartouche serait à l'étude, laquelle rapporterait un milliard à la province.

Les prochains jours seront cruciaux. Le Québec et l'Ontario accepteront-ils de surprendre Ottawa en augmentant unilatéralement leurs taxes, affirmant candidement imiter les autres provinces ? Et si l'Ontario voulait y aller d'un grand coup, de 10 \$ ou 15 \$ la cartouche, le Québec l'accompagnerait-il ?

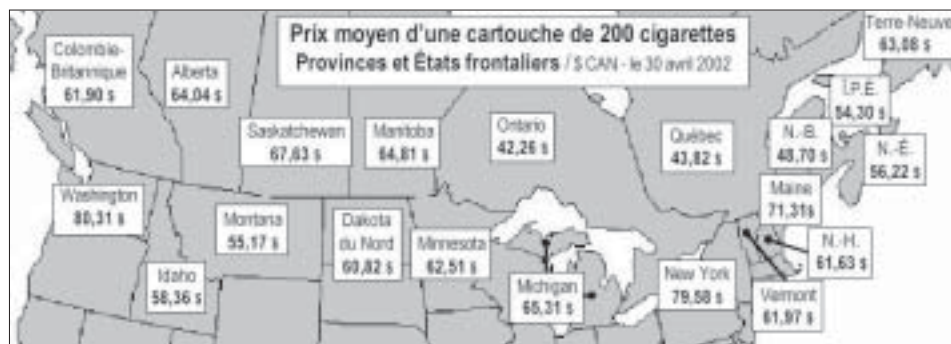
Trois des quatre provinces maritimes ont aussi élevé leur taxation, en mars ou en avril, toutes de 5 \$ la cartouche. Seul le Nouveau-Brunswick s'est retenu. Deux des cinq provinces qui avaient baissé leurs taxes en 1994, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard, viennent donc de les augmenter sans s'harmoniser avec le fédéral. Mais les deux provinces peuplées oseront-elles ?

Tout comme leurs vis-à-vis ontariens, mais sur un terrain peut-être moins fertile, les principaux organismes antitabac du Québec tentent eux aussi, inlassablement, d'inciter leur gouvernement provincial à accroître de beaucoup sa taxation du tabac. Interrogés par les médias, la ministre des Finances Pauline Marois, de même que plusieurs fonctionnaires, ont déclaré récemment qu'ils évaluaient la situation.

Le journaliste Michel Corbeil du *Soleil* a signé plusieurs articles solides favorisant des hausses. Voici un extrait de son texte du 22 avril, intitulé « Le Québec, paradis des cigarettes bon marché » : « *La surveillance d'une reprise de la contrebande "fait partie de l'évaluation du contexte", dit-on au cabinet de Mme Marois. "Nous avons toujours comme objectif de ne pas rallumer la contrebande", dit-on à Ottawa. Personne n'a pu expliquer au Soleil comment ce phénomène pourrait reprendre maintenant que les prix sont plus bas ici.* »

68 % d'appui au Québec

Le 16 mai, la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac a diffusé un communiqué selon lequel 68 % des Québécois approuveraient des hausses substantielles de la taxation du tabac, en se basant sur un sondage de Léger Marketing. Si les fonds recueillis allaient aux « programmes de pré-



Source : Association pour les droits des non-fumeurs, Ottawa



« Premier ministre Eves, l'Ontario a la plus faible taxation du tabac au Canada.

Augmentez les taxes du tabac ! », s'impatiente cette annonce publiée dans le *Ottawa Citizen* et le *Globe and Mail* du 8 mai, au nom de six groupes de santé.

vention et d'aide à la cessation du tabagisme ainsi qu'à l'amélioration de l'accès au système de santé québécois pour le traitement de maladies comme le cancer », pas moins de 39 % des fumeurs et 75 % des non-fumeurs appuieraient une hausse de 3 \$ le paquet (24 \$ la cartouche) répartie sur une période d'un an et demi (trois hausses de 1 \$). « Rien ne devrait empêcher le gouvernement d'agir en faveur de la santé des Québécois », a plaidé le coordonnateur de la Coalition, Louis Gauvin.

M. Gauvin espère que la hausse éventuelle puisse contribuer à doubler les budgets consacrés à la prévention au Québec, les faisant atteindre le cap du demi-milliard de dollars, comme l'a souhaité dernièrement le ministre délégué Roger Bertrand. Les groupes spécialisés en lutte antitabac répètent que leur secteur devrait pouvoir compter sur un budget annuel de 75 millions, ce qui deviendrait extrêmement rentable pour le gouvernement en tenant compte des maladies évitées, selon deux récentes études du *Groupe d'Analyse économique*.

Pour plus de renseignements, voir la nouvelle section « Taxation » du site Web du Centre national de documentation sur le tabac et la santé (accès facile par *Info-tabac.ca*) – D.C.

La cause judiciaire de la loi canadienne s'accélère

Quatre mois auront suffi aux parties pour faire entendre leurs témoins dans le procès-fleuve des trois grands fabricants de cigarettes canadiens contre le gouvernement fédéral. Rappelons que l'industrie veut faire invalider la *Loi sur le tabac* adoptée en 1997, prétendant qu'elle empiète sur sa liberté d'expression. Elle soutient aussi que la Loi n'est pas conforme au jugement de la Cour suprême de 1995 laquelle, par un vote de 5 à 4, avait rendu inopérantes de nombreuses sections de la première loi antitabac, datant de 1988. La loi contestée bannit les commandites de même que la grande majorité de la publicité traditionnelle du tabac ; elle permet l'adoption de règlements, comme celui obligeant les mises en garde illustrées sur les paquets. Cette cause est entendue tout au long de l'année 2002 devant le juge André Denis en Cour supérieure du Québec, dans la salle 15.03 du Palais de Justice de Montréal.

Sauf lors de son ouverture, le 14 janvier, peu de journalistes ont couvert le procès, malgré les communiqués fréquents et bien documentés de François Damphousse de l'Association pour les droits des non-fumeurs, offrant des résumés des témoignages les plus pertinents. André Noël de *La Presse* a toutefois signé des dossiers exceptionnels sur la publicité du tabac, basés

surtout sur les travaux de Richard Pollay, professeur de marketing à l'Université de Colombie-Britannique et témoin crucial du gouvernement dans cette cause.

La partie défenderesse a aussi fait comparaître, entre autres, le Dr N.-Michèle Robitaille, de l'Université Laval, qui a traité des ravages du tabac et de la dépendance occasionnée par la nicotine, et le professeur Yves-Marie Morissette, de l'université McGill, qui a comparé les mesures législatives antitabac à travers le monde. À la fin mars, satisfaite de l'allure du procès, la défense a surpris en annonçant qu'elle allait se passer de l'apport de 25 témoins pourtant préalablement acceptés. Cette retenue a accéléré considérablement l'échéancier.

Fait croustillant, le juge Denis a obligé un témoin de l'industrie, Ed Ricard d'Imperial Tobacco, à révéler le montant que le Conseil des Arts du Maurier versait en contribution au secteur de la photographie et celui qui était dépensé pour publiciser cette aide. Après recherches, M. Ricard a dû admettre que, l'an dernier, 39 333 \$ avaient été accordés à cinq événements de ce secteur et que 1 104 000 \$ furent consacrés à des annonces de la marque du Maurier comportant le slogan « *La photographie, vue par les Arts du Maurier* »,



Toujours consciencieux, Me **Robert Cunningham**, de la Société canadienne du cancer, révisé ses notes avant une reprise du procès sur la *Loi sur le tabac*.

soit 28 fois plus. Autre particularité, l'industrie a obligé la Cour à se transporter en Grande-Bretagne pendant une semaine, histoire d'entendre un prétendu spécialiste des avertissements de santé, Roderick Power, qui ne pouvait venir à Montréal, étant lui-même malade.

Après avoir entendu la preuve supportée par des témoins, le juge Denis a statué, au début de mai, que 254 des 274 documents soumis par le gouvernement ou la Société canadienne du cancer, sans l'apport d'experts en Cour, étaient recevables. L'industrie en aurait accepté beaucoup moins, tandis que la défense a porté appel concernant les 20 documents écartés. Le juge permet aussi à l'industrie de proposer sa propre « preuve extrinsèque ». Les avocats auront donc à débattre au cours des prochains mois de l'acceptabilité de ces documents et ensuite de la pertinence de leurs conclusions.

Les plaidoiries finales auront lieu cet automne et on peut s'attendre à ce que le jugement soit rendu à la fin de 2002, ou au début de 2003. Il est probable que la partie perdante ira en appel, d'abord en Cour d'appel du Québec, puis en Cour suprême du Canada.

Fidèle observateur de cette cause, François Damphousse se dit confiant. « Le débat se déroule dans un contexte social qui a beaucoup évolué en notre faveur depuis 1989, remarque-t-il. Le témoignage de Richard Pollay, révélant des documents récents de l'industrie, démontre clairement que la publicité du tabac vise davantage à recruter des nouveaux fumeurs, essentiellement parmi les mineurs, qu'à faire changer de marques les adultes. Cela aura du poids. »

– D.C.



Richard Pollay, témoin-clé de la partie défenderesse



Nouveau siège social d'Imperial Tobacco

■ Bénéfices de 967 millions pour Imperial

Le géant canadien Imperial Tobacco a réalisé des bénéfices d'exploitation record de 967 millions de dollars en 2001, en hausse de 6,3 % sur l'année précédente, selon son bilan disponible sur le Web. Les revenus, sans les taxes sur le tabac, étaient de 1,926 milliard et les coûts d'opération de 959 millions, pour un rapport bénéficiaire inouï dépassant maintenant 50 %. Les profits nets pour le propriétaire, la multinationale BAT, se chiffrent à 298 millions, après l'amortissement des marques de 410 millions (la compagnie a acheté ses propres marques pour 8,2 milliards en 2000, amorties sur 20 ans), les frais d'intérêts de 85 millions et des impôts de 174 millions.

C'est donc dans un climat de prospérité que le fabricant des cigarettes Player's et du Maurier a inauguré son nouveau siège social dans le quartier Saint-Henri à Montréal, au début de mai. Totalisant 175 000 pieds carrés, l'immeuble de cinq étages a coûté la bagatelle de 32,7 millions. Selon la compagnie, les employés seront en mesure de « se dépasser », disposant maintenant d'installations à la fine pointe. Ils pourront notamment se dépasser sur la piste de jogging aménagée sur le toit.



■ Cancer du poumon : toujours l'hécatombe

Le jour même de l'inauguration du siège social d'Imperial Tobacco, le 6 mai, la division québécoise de la Société canadienne du cancer présentait aux médias un portrait des ravages, du traitement et de la prévention du cancer du poumon. Président du Comité de l'éducation, Marcel Girard a indiqué qu'en 2002, le cancer du poumon tuera environ 3 600 hommes et 2 200 femmes au Québec. Cette maladie, dont le taux de survie est inférieur à 15 % après cinq ans, arrive au premier rang des décès par cancer. « La plupart des types de cancer du poumon se développent de façon sournoise et les symptômes n'apparaissent qu'assez tard. Toutefois, ce cancer est évitable dans une large mesure. Et la meilleure forme de prévention, c'est de ne pas fumer », a-t-il rappelé. Le tabagisme est expressément lié à environ 87 % des cancers du poumon, selon la Société.

Pneumologue au Centre hospitalier de l'Université de Montréal, Dr Rita Jean-François a déploré le faible dépistage du cancer du poumon effectué au Québec. De plus grands efforts en ce sens, auprès des fumeurs et ex-fumeurs, pourraient permettre des soins précoces qui aboutiraient à un taux de survie doublé, soit 30 % après cinq ans selon elle. Pour sa part, Dr Michèle Tremblay, de la DSP de Montréal, a résumé la stratégie déployée pour réduire le tabagisme.

Questionnée par *Info-tabac* sur le comportement des fumeurs après un diagnostic de cancer du poumon, Dr Jean-François dit qu'ils se montrent assez résignés, désirant garder leur énergie pour mettre de l'ordre dans leurs affaires, le temps qu'il leur reste. Ils sont souvent plus inquiets pour leurs proches que pour eux.

Ils manifestent peu de rancune à propos de leur tabagisme passé, ni contre l'industrie du tabac. « Il y aurait pourtant de la place pour de la colère contre l'industrie, compte tenu de tout ce qu'elle fait pour populariser un produit qu'elle sait mortel », dit-elle.

Dr Rita Jean-François raconte le cas d'une dame, atteinte d'un cancer du poumon, qui est parvenue à accoucher avant de décéder.

■ Dernière émission de Peter Gzowski

Animateur vedette pendant des décennies au réseau anglais de Radio-Canada, le journaliste Peter Gzowski a tenu à livrer un dernier message à la fin de sa vie, contre la MPOC ou « maladie pulmonaire obstructive chronique ». Lui-même atteint d'une MPOC, résultat de quelque cinquante années de tabagisme, M. Gzowski est décédé en janvier dernier à l'âge de 67 ans. Il avait enregistré la présentation d'un documentaire de 30 minutes, *With Every Breath*, produit pour l'Association pulmonaire du Canada et qui fut diffusé le 28 avril sur le réseau Global.

M. Gzowski étant peu connu au Québec, une adaptation fut réalisée en français, animée par la comédienne Andrée Champagne et présentée la veille au réseau TVA. Une quinzaine de médecins spécialistes ou de victimes francophones y livrent de convaincants témoignages sur ces maladies, soit l'emphysème et la bronchite chronique, qui touchent un million de Canadiens et en emportent un à l'heure. En très grande majorité, les MPOC, traitables mais non guérissables, sont dues à l'usage du tabac.

Grâce au soutien de la compagnie pharmaceutique Boehringer Ingelheim, il est possible d'obtenir gratuitement une copie VHS de l'émission, en appelant au 1-866 633-0446, ou en remplissant le formulaire à www.laluttepourlesouffle.com. Il est dommage que l'émission francophone, touchante et très crédible, n'ait pas été vue par un grand nombre de Québécois, puisqu'elle était diffusée un samedi après-midi, après les info-publicités, et de surcroît en compétition avec un match Canadien-Bruins des séries éliminatoires de hockey.



« À vrai dire, ces maladies n'obtiennent pas l'attention qu'elles méritent de la part du public, des professionnels de la médecine et certainement des politiciens », affirmait Peter Gzowski, concernant les MPOC, les maladies pulmonaires obstructives chroniques.



■ Danse sans fumée

Au Québec, danser sans fumée est aussi difficile, sinon davantage, que de manger sans fumée. Line Robitaille et son frère, DJ Réal, tentent pourtant depuis cinq ans de créer une brèche dans l'univers enfumé du disco. Un samedi sur deux, ils présentent à Montréal une soirée de danse Pop Rock, World Beat, qui attire une centaine de personnes de 25 à 55 ans environ. Formée essentiellement de non-fumeurs, la clientèle arrive tôt (vers 22h), danse beaucoup et boit

peu, raconte Mme Robitaille. L'activité, nommée *DansEnCorps Sans Fumée*, se tient au 4445, Saint-Laurent, près de Mont-Royal. Les prochaines soirées ont lieu les 1^{er}, 15 et 29 juin, 13 et 27 juillet ; l'admission est de 8 \$. Renseignements au (514) 525-2419, ou à www3.sympatico.ca/dansencorps

■ Rétenion en Australie

La filiale australienne de la multinationale British American Tobacco (BAT) vient de subir une défaite significative. Le 22 mars, le juge Geoffrey Eames, de la Cour suprême de l'État de Victoria (*Supreme Court of Victoria*), a rejeté d'emblée la défense de BAT Australia, sans que la cause de la plaignante, Rolah Ann McCabe, ne soit entendue. Ensuite, le 11 avril, le jury a accordé à cette dernière la somme de 700 000 \$AU pour les dommages. Madame McCabe, 51 ans, est en train de mourir d'un cancer du poumon.

Le plus prometteur dans cette affaire est la raison pour laquelle Madame McCabe a pu remporter sa cause par défaut. Le juge Eames a expliqué que, sous le nom de « Politique de rétention des documents » (*Document Retention Policy*), BAT Australia avait plutôt détruit, et non retenu, d'énormes quantités de documents-clé, ce qui rendait impossible l'élaboration de la poursuite. Ce jugement est susceptible de faire jurisprudence et d'encourager des milliers d'Australiens à porter plainte.

Au Canada, dans les années 1990, le conseiller juridique d'Imperial Tobacco dans la poursuite actuelle contre la loi fédérale sur le tabac, Simon Potter, fut associé à l'élimination de documents pour cette autre filiale de BAT. Cette habileté serait susceptible de donner du poids aux poursuites présentes ou éventuelles contre le fabricant cachottier. (Source : *Cifcot.com*)



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à : www.info-tabac.ca/liens40.htm

■ *Le Canada en Cour suprême américaine*

Début mars, la Cour suprême des États-Unis a été saisie d'une demande d'appel du gouvernement canadien concernant des pertes de revenus provoquées par la contrebande du tabac. Des tribunaux inférieurs de l'État de New York avaient conclu que les pertes fiscales étrangères ne pouvaient pas être recouvertes par l'entremise de tribunaux américains, en vertu d'une règle datant du XVIII^e siècle. Le Canada accuse la firme R.J. Reynolds d'avoir provoqué le commerce illicite de ses cigarettes Export « A » au début des années 1990, entraînant une fraude fiscale de plus d'un milliard US.

Le 13 mai, la Cour suprême a demandé l'avis de la Maison Blanche sur cette cause, étant donné qu'elle a des répercussions sur les relations internationales des États-Unis. Il est peu probable que la Cour décide avant l'automne si elle accepte, ou non, d'entendre l'appel canadien. L'affaire a coûté déjà plus de 17 millions \$ en frais juridiques aux contribuables. Mais il s'agirait d'un bon placement, selon un fonctionnaire fédéral voulant demeurer anonyme, puisqu'il démontre, même en cas d'échec, le sérieux du gouvernement canadien à combattre la contrebande.



■ *Cornwall sans fumée*

Depuis le 1^{er} mai, il est interdit de fumer dans les restaurants de Cornwall, en Ontario, en vertu d'un règlement municipal adopté en janvier dernier. Cette norme s'étendra un an plus tard, le 1^{er} mai 2003, aux bars, salles de bingo ou de billard, et aux clubs privés, lesquels doivent toutefois être déjà à 50 % non-fumeurs. Ville de 47 000 habitants, à 25 % francophone, Cornwall n'est qu'à 3 km de l'extrémité ouest de la Montérégie à vol d'oiseau. Mais les voitures doivent passer par les États-Unis pour y accéder, en traversant la réserve Mohawk d'Akwesasne, bien connue pour sa contribution à la contrebande de cigarettes au début des années 1990. La région est de l'Ontario compte 31,6 % de fumeurs, selon la toute récente enquête canadienne sur les collectivités.

■ *Loi avant-gardiste en Nouvelle-Écosse*

Le 26 avril, le ministre de la Santé de Nouvelle-Écosse, Jamie Muir, a déposé un projet de loi qui entendait interdire de fumer, à compter du 1^{er} janvier 2003, dans tous les endroits publics accessibles aux jeunes de moins de 19 ans. De nombreux intervenants, notamment des parlementaires de tous les partis, estiment que le projet de loi ne va pas assez loin et exigent un bannissement complet, comme à Ottawa. Des députés ont demandé un vote libre sur le sujet, ce qu'a refusé le premier ministre John Hamm.

Fin mai, le ministre Muir a déposé un amendement pour étendre la mesure aux bars, sauf dans des pièces pour fumeurs, ce qui n'a pas amadoué l'opposition. La ténacité des députés contre la fumée ambiante surprend agréablement, puisque la Nouvelle-Écosse dispute au Québec la plus haute prévalence de tabagisme au Canada, soit de 25 % à 30 % selon les sondages.

Il s'agit de la troisième province canadienne à régir sérieusement l'usage du tabac dans ses restaurants, après la Colombie-Britannique et Terre-Neuve. Les restaurateurs pourront toutefois offrir des salles fermées pour les fumeurs, interdites aux mineurs et ne comportant pas plus que 25 % des places. L'expérience a montré, à Toronto et à Edmonton par exemple, que peu de restaurants choisissent cette alternative onéreuse. Les municipalités pourront maintenir ou adopter des règlements plus sévères.



Par solidarité gouvernementale, le ministre de la Santé **Jamie Muir** (à l'avant) doit défendre le projet de loi antitabac de Nouvelle-Écosse. Les partis d'opposition et mêmes certains députés conservateurs exigent une interdiction totale de fumer.



■ *Le Cabaret écrase*

Le Cabaret du Casino de Montréal ne défie plus la *Loi sur le tabac*. Ses repas et ses spectacles sont sans fumée depuis le 19 mai. En réaction à la manchette du *Journal de Montréal* du 13 mars, « *Loi sur le tabac – Le Casino défie Québec* », le nouveau président de Loto-Québec, Gaétan Frigon, avait aussitôt décrété que le Cabaret allait être 100 % non-fumeur. Bien illustré sur les trois premières pages du tabloïd aux deux millions de lecteurs, le convaincant reportage de Patrick Lagacé incluait des entrevues du ministre Roger Bertrand, du député Russell Williams, du chef du Service de lutte contre le tabagisme, Lise Talbot, et du directeur du Capitole de Québec, Jean Pilote.

Le Casino du Lac-Leamy, à Gatineau, est davantage proactif en matière de protection de son personnel. Depuis le 3 juin, il est interdit de fumer aux tables de jeu, cela même dans la section fumeur déjà réduite à environ 30 % de la superficie.

■ *Infraction au Stade*

Si le *Journal de Montréal* ou un autre média veut donner un bon coup de main à l'application de la *Loi sur le tabac*, il pourrait faire enquête au Stade Olympique, lors des matchs de baseball des Expos. Malgré quelques enseignes d'interdiction, les préposés à la sécurité ont la consigne de laisser fumer les gens partout, sauf dans les estrades. La Régie des installations olympiques, autre créature du gouvernement québécois, se moque ainsi ouvertement de la loi, au lieu de la défier subtilement comme le faisait le Cabaret du Casino sous prétexte d'interprétation juridique divergente. Au fait, « *Expos – La RIO se moque de la Loi sur le tabac* » semblerait une excellente manchette.

■ Inspection à Info-tabac

La *Loi sur le tabac* est respectée à Info-tabac, ont constaté le 30 avril deux inspecteurs du Service de lutte contre le tabagisme, une division du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec. Faisant une tournée de routine dans l'édifice de la Polyclinique médicale populaire de Montréal – où sont situés nos locaux –, les inspecteurs Louis Pichette et Jean-Marc Laplante, bien identifiés par leurs insignes, ont convenu que personne ne fumait au bulletin pour un Québec sans tabac. Tout l'édifice fut d'ailleurs jugé conforme, au plaisir de son administratrice Lise-Anne Deshaies, qui voit au strict respect de la loi depuis l'été 2000, époque de l'entrée en vigueur des sanctions pénales.

MM. Pichette et Laplante font partie des 27 inspecteurs provinciaux de la *Loi sur le tabac*, lesquels sont tous basés à Québec ; lors des tournées en régions, notamment à Montréal, ils doivent donc loger à l'hôtel. À tour de rôle, ils répondent aussi aux appels du service des plain-



On ne fume pas à *Info-tabac*, a constaté l'inspecteur du ministère **Louis Pichette**, au plaisir de l'administratrice de notre immeuble **Lise-Anne Deshaies**.

De plus, l'affiche d'interdiction est adéquate.

tes, au 1 877 416-8222. Incidemment, le bureau du Service de lutte contre le tabagisme a déménagé mi-mars dans des locaux plus vastes, au 1000, route de l'Église, 4^e étage, Sainte-Foy, Québec G1V 3V9. Le chef d'équipe est Lise Talbot, dont on peut joindre la secrétaire Charlotte Giguère au (418) 643-6084.

■ Loi complète au Delaware

Situé sur la côte Atlantique, entre le New Jersey et la capitale Washington, le Delaware devient le deuxième État américain à interdire totalement le tabac dans tous ses lieux publics incluant les bars, après la Californie. Le 14 mai, le Sénat de l'État a approuvé, par un vote de 18 à 3, une loi en ce sens qui entrera en vigueur dans six mois, car la gouverneure Ruth Ann Minner a annoncé qu'elle l'entérinera. Comme le Québec, le Delaware possède trois casinos gouvernementaux, lesquels devront devenir 100 % sans fumée malgré la crainte de leurs dirigeants quant à une perte de clientèle. Même si le Delaware n'a que 780 000 habitants, les militants antitabac américains se réjouissent que l'exemple de la Californie soit enfin suivi par un second État, même cinq ans plus tard.

Également sur la côte Est, la ville de New York pourrait adopter prochainement un règlement antitabac plus musclé qui interdirait de fumer dans tous ses restaurants ; de plus, une surtaxe municipale sur le tabac de 14,20 \$ US la cartouche y monterait le coût des grandes marques, à la fin de juin, à l'équivalent de 14,50 \$ CAN le paquet de 25 !



1^{ère} Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac

• Participez • Présentez
en français



Palais des Congrès,
Montréal

15 au 18 septembre 2002

*Pour faire parvenir une proposition de communication
(La date limite est le 15 juin ; hâtez-vous !)
ou pour toute information : www.cifcot.com
Pour nous joindre : info@cifcot.com
ou (514) 527-0325*

■ Des gangs allumées à Musique Plus

Le 6 avril, l'émission *Vitamine Pop* de Musique Plus a présenté un spécial de deux heures en hommage aux projets de *La gang allumée pour une vie sans fumée*, réalisés par des jeunes de 11 à 17 ans dans leurs écoles ou dans des centres de loisirs. Les animateurs Marisol et Nabi avaient auparavant effectué une tournée de cinq semaines dans 13 régions du Québec, pour enregistrer autant de reportages sur des projets sélectionnés. L'équipe de Musique Plus a effectué 8 000 km, soit 100 heures de route, à la rencontre d'un jeune public toujours enchanté de les accueillir. En ondes, Nabi a affirmé que les animateurs de la station sont tous non-fumeurs maintenant, ce qui constitue un exemple attrayant.

Plus de 300 *Gang allumées* se sont formées cette année dans les écoles québécoises. Elles organisaient des projets de leur cru susceptibles de sensibiliser les jeunes aux bienfaits de la vie sans tabac. Profitant d'un appui financier du mi-

nistère de la Santé et des Services sociaux et de Directions régionales de santé publique, cette campagne était coordonnée par le Conseil québécois sur le tabac et la santé. Des kiosques furent notamment animés, en mai, aux salons Célébration-jeunesse de Montréal et de Québec, soit l'ancien Salon Pepsi qui se tient désormais également dans la capitale. Un jeu de poches géant y révélait certaines vérités du tabac, tout en arborant le slogan « *Fumer, c'est full poche* » (une trouvaille de l'agent de liaison André Bourgeois). La *Gang allumée* reprendra bien sûr ses activités à l'automne 2002 ; renseignements à www.magang.net, ou au (514) 948-5317.



Membre d'une Gang allumée, cette étudiante de Port-Cartier, sur la Côte-Nord, chante « *Le tabac, ba, ba, c'est pas bon pour toé, toé, toé* ».

Une équipe de son école avait aussi réalisé un jeu géant antitabac de serpents et échelles.

Plus de renseignements sur les sujets de ce n° à : www.info-tabac.ca/liens40.htm

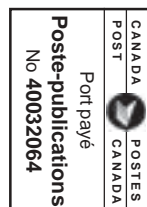
■ Partenaires non-fumeurs

Révélaient son nouveau statut de non-fumeuse, l'éditrice du magazine *Rendez-vous*, Chantale Tardif, s'est permis un éditorial sur l'avantage de ne pas fumer lorsqu'on est à la recherche d'un partenaire. Ce magazine québécois bimestriel, tiré à 30 000 exemplaires, aide les célibataires à profiter de leur état, tout en les renseignant sur les occasions ou services pour faire connaissance.

Dans son texte, Mme Tardif rapporte que sur un site Internet québécois populaire de rencontres (Compagnie.com – 360 000 membres), 60 % des hommes et 56 % des femmes inscrits sont non-fumeurs. Au téléphone, elle nous a précisé que dans les agences de rencontres, on trouve maintenant environ 70 % de non-fumeurs. Et dans presque tous les cas, ces gens recherchent des partenaires sans tabac...


« *Et non*, écrit l'éditrice à ses lecteurs, *je ne suis pas en train de vous dire d'arrêter de fumer pour pogner davantage, sauf que... si vous ajoutez cette motivation à une liste déjà convaincante... pourquoi pas ? Je l'avoue, vous n'aurez plus cette excuse de demander du feu à celui ou à celle que vous reluquez depuis une demi-heure, mais ne saviez-vous pas encore qu'une personne qui prend soin de sa santé est d'ores et déjà beaucoup plus séduisante ? Allez, bon courage !* »


« *Et non*, écrit l'éditrice à ses lecteurs, *je ne suis pas en train de vous dire d'arrêter de fumer pour pogner davantage, sauf que... si vous ajoutez cette motivation à une liste déjà convaincante... pourquoi pas ? Je l'avoue, vous n'aurez plus cette excuse de demander du feu à celui ou à celle que vous reluquez depuis une demi-heure, mais ne saviez-vous pas encore qu'une personne qui prend soin de sa santé est d'ores et déjà beaucoup plus séduisante ? Allez, bon courage !* »




D'autres nouvelles récentes sur le contrôle du tabac ?

Nous vous suggérons :

 Le magazine en ligne de la 1^{ère} Conférence internationale francophone sur le contrôle du tabac

 La page de nouveautés, sur le site du Centre national de documentation sur le tabac et la santé

 Les recherches du site WorldNews.com, en français ou en anglais

Liens faciles via www.info-tabac.ca

Info-tabac est publié avec l'appui de :



Ce bulletin ne représente pas nécessairement les opinions ou les positions du Ministère.



Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2 200 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Il est aussi disponible sur notre site Internet, à www.info-tabac.ca

Révision : Isabelle Masingue. Impression numérique par Urgence Copies.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 — Télécopieur : (514) 525-6044

Courriel : infotab@cam.org

Si non distribuable : apposez le bloc-adresseur sur la fiche d'expédition (préadressée au verso) ; retournez à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7